



Cercle Nautique de La Flotte en Ré

ASSEMBLEE GENERALE 11 AOÛT 2007

Compte rendu

Le Bureau :

Robert Féry	Président
Jean-Loup Cabanas	Vice-Président
Jean-Yves Martin	Trésorier
Antoine Lortat-Jacob	Secrétaire

Quorum atteint :

- 65 présents
 - 28 représentés (pouvoirs)
- Total 93 sur 130 membres

Présentation des comptes annuels 2006 par Jean-Yves Martin

(Document distribué à chaque participant) :

Le résultat net annuel global est positif (+ 2.546,57€) en grande partie grâce à la publicité de l'annuaire des marées et au résultat positif ou équilibré de chaque activité ;
Seule la balance des activités générales, (recettes cotisations et droits d'entrée, + 28.315,00€) versus dépenses (-30.154,28€) est négative (- 1.839,28€).

Ceci est satisfaisant certes, mais démontre s'il en était besoin que ce résultat est fragile et que nous devons avoir une gestion plus rigoureuse sur les dépenses afin de pouvoir faire face à des situations éventuellement plus difficiles dans l'avenir.

A cet égard nous avons engagé cette année plusieurs mesures d'économie telles que :

- renégociation de la location photocopieuse (- 3.242,65€) ;
- suppression de la location machine à affranchir (- 764,68€) ;
- suppression de l'abonnement carte bleue (- 259,22€) ;

En outre, il faut rappeler que le loyer, indexé sur l'indice de la construction, payé à la Municipalité pour nos locaux s'élève à 7.161,05€ et que nous avons subi récemment deux augmentations successives : + 7,25% au second semestre 2006 et + 8% au 1^{er} semestre 2007.

De même la taxe forfaitaire d'usage de l'avant port qui s'est élevée à 51.286,00€ en 2006 après une majoration de 3%, subit à nouveau en 2007 une augmentation de 2% décrétée par le Conseil Municipal ; il faut rappeler que l'augmentation en 2005 avait été de 7% pour le CNLF mais que nous ne l'avons répercutée qu'à hauteur de 5% (puisque'elle était limitée à 5% pour les autres usagers et commerçants riverains du port).

Dans le même temps, nous avons perdu la disposition de 5 places sur filières début 2005 puis 2 places dans l'avant port suite aux dommages subis sur le ponton G lors du fort coup de vent d'est de septembre 2006 ; et donc autant de recettes de location d'emplacements. Notre demande de réduire la taxe globale forfaitaire au prorata des emplacements perdus a été rejetée par la Mairie.

C'est pourquoi le Comité de Direction lors de sa séance du 10 août 2007 a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale une proposition d'augmentation de la cotisation annuelle fixée à 150€ depuis plusieurs années et de la porter à 170€.

Le vote a eu lieu à mains levées.

Résultat : 51 « pour », 37 « contre ».

La cotisation annuelle s'élèvera donc à 170€ à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cette augmentation ajoutée aux mesures d'économie permettra de sécuriser le compte d'exploitation du CNLF.

L'Assemblée donne quitus au Bureau de sa gestion.

Elections au Comité de Direction

Cette année nous enregistrons 4 démissions :

- Charlot François,
- Gaulard Jacky,
- Leclerc Claude,
- Talbot Jean-Luc.

Quatre candidats se présentent aux suffrages de l'Assemblée :

- Duedari Najib,
- Bidault Michel,
- Guillermin Pierre,
- Lebossé Olivier.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants = 88 ;

Exprimés = 88 ;

Abstentions = 5 ;

Bulletins blancs = 0 ;

Bulletins nuls = 0.

Duedari Najib = 83 voix,

Bidault Michel = 82 voix,

Guillermin Pierre = 78 voix,

Lebossé Olivier = 70 voix.

Intervention de Robert Féry :

- Il remercie les 3 membres, Pierre Guillermin, Bernard Martineau, Bernard Argenti, qui se sont fortement impliqués dans la recherche d'annonceurs pour « l'Horaire des Marées » qui représentent une source importante de recettes (6.452€) et invite d'autres membres à se joindre à leur démarche pour celui de 2008. Que les volontaires n'hésitent pas à se faire connaître...

- Il remercie également tous ceux qui s'impliquent tout au long de l'année dans la gestion des affaires du CNLF, dans l'organisation et l'animation des nombreuses activités et invite ceux qui le souhaitent à venir les rejoindre ; la vie du Cercle repose pour l'instant sur un trop petit nombre de bénévoles.

- Il remercie Michel Bidault et Xavier Béraud-Bédouin qui assurent avec efficacité la surveillance de l'avant-port et la gestion des places « visiteurs » (+6.764,88€) en 2006 ; avec une tendance à plus de 10.000€ en 2007.

- Il se félicite enfin du succès de la journée de présentation de la saison qui s'est tenue le 28 avril à la base nautique ; la nouvelle ligne de vêtements présentée à cette occasion a connu un vif succès puisque 50% ont été vendus à ce jour.

- Par ailleurs, en réponse aux questions de 3 membres au sujet du licenciement de la secrétaire Mme Roy, Robert Féry précise que par égard envers la personne concernée il ne souhaite pas divulguer en public les raisons qui nous ont conduits à prendre cette décision.

Sur l'insistance d'un des membres, Antoine Lortat-Jacob précise cependant que les raisons qui ont fondé cette décision portent notamment sur la détérioration des relations de travail depuis un an entre l'intéressée et la direction du CNLF et plus récemment sur un différent important apparu sur la façon de décompter les heures de présence ainsi que le nombre de jours de congés.

Le préavis de 2 mois a commencé le 17 juillet 2007 et s'achèvera le 17 septembre ; cependant le Bureau sur la demande de Mme Roy a accepté qu'elle n'effectue que le 1^{er} mois de son préavis et qu'elle quitte en pratique son poste le 17 août.

A la question combien coûtera au CNLF cette décision ? Antoine Lortat-Jacob explique ne pas pouvoir, pour des raisons juridiques, répondre avant la fin du préavis légal de 2 mois. Toutes précisions seront données à l'occasion du prochain Comité de Direction en octobre prochain.

Intervention de Mr. Léon Gendre, Maire de la Flotte

- Mr Gendre se félicite tout d'abord de la bonne santé financière du CNLF et de son dynamisme gage d'animation du port de La Flotte ; il rappelle (comme chaque année) qu'il reste très attaché à l'existence du CNLF et aux bonnes relations entre la Municipalité et le Cercle dans le cadre des diverses conventions qui régissent leurs rapports.

- A cet égard un débat s'instaure entre Mr. Gendre et Antoine Lortat-Jacob sur la proposition faites dernièrement par la Mairie de modifier avant son échéance du 1^{er} juin 2008, la convention qui régit la location de la salle de réunion du Cercle, le partage des lieux communs avec les services municipaux ainsi que l'utilisation de la terrasse/jardin dont l'usage est depuis toujours affecté au CNLF ; celui-ci pouvant cependant, à la demande, la mettre à la disposition d'autres associations usagers du port pour une soirée.

Le nouveau projet visait en particulier à partager l'usage de la terrasse/jardin par le CNLF avec les autres services municipaux et risquait de transformer ce lieu de convivialité en source de conflits. Les autres dispositions du projet telles que les règles de partage et d'entretien des lieux communs, ne soulevaient pas de problèmes particuliers.

Mr. Gendre convenant en définitive que l'usage de cette terrasse étant, comme c'était le cas jusqu'à présent, réservé au CNLF, elle ne pouvait être utilisée par d'autres usagers sans l'assentiment de ce dernier ; en conséquence, sur ce point, la disposition en vigueur ne devait pas être modifiée ; les autres dispositions du projet concernant les locaux loués et les lieux communs ne posant pas de problème, seront reprises dans un avenant prenant effet dès le 11 août 2007. Le CNLF s'engage à rédiger l'avenant correspondant et à l'adresser sans tarder.

- Robert Féry demande si une réduction, ou à tout le moins une limitation des augmentations résultant de l'application de l'indice de la construction qui augmente trois fois plus vite que l'inflation ne seraient pas envisageables.

Mr. Gendre explique que cet indice est utilisé par les services de l'Etat propriétaire et qu'il ne peut y déroger, la Commune étant elle-même soumise au contrôle de la Cour régionale des comptes.

- En réponse à un membre qui demande si le CNLF ne pourrait pas bénéficier d'une subvention de la Municipalité au titre de ses activités sportives pêche et régates, Mr Gendre explique que le CNLF n'est pas une association « stricto sensu » puisqu'il a également des activités commerciales (sic) et ne peut de ce fait bénéficier d'aucune subvention. En tout état de cause le Conseil Municipal s'y opposerait.

- S'agissant de la maintenance, un membre attire l'attention sur le mauvais entretien de l'armoire électrique et sur les dangers qu'elle représente. Mr. Gendre indique qu'il va demander sans tarder aux services compétents de remédier à cette situation.

- Pour ce qui concerne les feux d'artifice un membre souligne que la stricte application des arrêtés municipaux enjoignant aux propriétaires de bateaux (plus de 80) stationnés dans l'avant-port de les retirer de leur emplacement et de s'amarrer ailleurs les jours de tir, est en pratique irréalisable en particulier en pleine saison estivale. Le port municipal n'ayant pour sa part qu'une capacité d'accueil limitée à quelques unités.

Mr. Gendre répond qu'il n'est pas question pour la Commune de La Flotte de renoncer à ces manifestations traditionnelles suivies par des centaines de spectateurs ; la Mairie avait donc le choix entre trois solutions :

- 1) faire n'importe quoi ! et c'est non.
- 2) tirer à partir d'un ponton flottant ancré au large ; mais ce serait multiplier les coûts par trois, et les finances de la Commune ne pourraient le supporter ; « nous ne sommes pas la ville de Cannes »...
- 3) concentrer les tirs à l'extrémité de la jetée pour limiter les risques dus aux retombées de particules incandescentes sur les bateaux amarrés dans l'avant-port ; c'est la solution qui a été retenue.

Il précise en outre que les tirs sont soumis à l'autorisation du Préfet et que le maintien des bateaux dans l'avant-port se fait en tout état de cause aux risques et périls de leurs propriétaires.

Les questions et l'ordre du jour étant épuisés, Robert Féry remercie Mr Gendre et l'Assemblée pour leur participation et lève la séance.

Secrétaire Général
Antoine Lortat-Jacob